

220C2226
FR0012127173-FS0709

30 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2020, M. Alexis Peyroles a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 27 juin 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Aperana Consulting qu'il contrôle, 748 288 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 1 125 450 droits de vote, soit 4,94% du capital et 5,40% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Alexis Peyroles	483 288	3,19	595 450	2,85
Aperana Consulting	265 000	1,75	530 000	2,54
Total Alexis Peyroles	748 288	4,94	1 125 450	5,40

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution gratuite d'actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS.

¹ Sur la base d'un capital composé au 31 mai 2020 de 15 147 524 actions représentant 20 856 969 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. communiqué de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS diffusé le 4 juin 2020).